



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 décembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-troisième session

2-13 mars 2009

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

### Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » :
  - a) Réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives :
    - i) Partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida;
    - ii) Participation des femmes et des hommes sur un pied d'égalité aux processus de prise de décisions à tous les niveaux;
  - b) Questions nouvelles, tendances et approches novatrices des problèmes ayant des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité entre les sexes;
  - c) Prise en compte systématique de l'égalité des sexes, situations et questions de programme.
4. Communications relatives à la condition de la femme.
5. Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social.
6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquantième-troisième session.



## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

En application de l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social et conformément à la résolution 1987/21 et à la décision 2002/234 du Conseil, la Commission de la condition de la femme a tenu la première séance de sa cinquante-deuxième session le 9 mars 2007 et élu par acclamation Olivier Belle (Belgique) Président, et Ara Margarian (Arménie), Enna Park (République de Corée) et Julio Peralta (Paraguay) Vice-Présidents de ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions<sup>1</sup>.

La Commission désignera les membres du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme créé par la résolution 1983/27 du Conseil économique et social. À la 16<sup>e</sup> séance de sa cinquante-deuxième session, le 7 mars, la Commission a décidé qu'en l'absence de toute nomination, les candidats désignés par les groupes régionaux seraient autorisés à participer pleinement aux travaux que le Groupe de travail mènerait lors de la cinquante-troisième session.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

L'article 7 du Règlement intérieur dispose qu'au début de chaque session, la Commission arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Par sa décision 2008/236, le Conseil économique et social a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-troisième session de la Commission.

Les préparatifs de la cinquante-troisième session de la Commission ont été menés conformément aux conclusions concertées 1996/1 relatives aux méthodes de travail et à la résolution 2006/9 du Conseil. En conséquence, le Bureau de la Commission a tenu plusieurs réunions, ainsi que des réunions d'information officieuses et des consultations avec toutes les délégations intéressées afin d'examiner l'organisation des travaux et les méthodes de travail pour la session.

Comme lors des sessions précédentes, la durée des déclarations des représentants des délégations des États membres et observateurs de la Commission durant son débat général sera limitée à 5 minutes et la durée des déclarations faites au nom de groupes de délégations à 10 minutes. Il est également recommandé que les interventions des organisations non gouvernementales soient intégrées au débat général et aux débats des groupes thématiques, en tenant compte du principe de l'équilibre géographique.

---

<sup>1</sup> La liste des membres de la Commission à sa cinquante-troisième session figure à l'annexe II du présent document.

### **3. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »**

#### **a) Réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

##### *Table ronde de haut niveau*

Dans sa décision 46/101, la Commission de la condition de la femme a décidé de prévoir, à partir de sa quarante-septième session, la possibilité d'organiser des tables rondes de haut niveau. Elle a autorisé le Bureau à arrêter, après consultation de tous les États intéressés par l'intermédiaire des représentants des groupes régionaux, le nombre de ces tables rondes, leurs dates et leurs thèmes.

Dans sa résolution 2006/9, le Conseil économique et social a décidé en outre que la table ronde interactive de haut niveau annuelle porterait principalement sur les expériences faites, les enseignements tirés et les pratiques ayant fait leurs preuves et notamment sur les résultats obtenus, accompagnés, le cas échéant, de données complémentaires sur le respect des engagements pris précédemment concernant le thème prioritaire.

La table ronde de haut niveau de la cinquante-troisième session portera sur le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida.

#### **Documentation**

Guide de discussion pour la table ronde de haut niveau de la Commission de la condition de la femme sur le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida – Note du Bureau (E/CN.6/2009/12)

##### *Thème prioritaire*

Dans sa résolution 2006/9, le Conseil économique et social a approuvé la future organisation des travaux et les méthodes de travail proposées par la Commission. La Commission examinera donc, à sa cinquante-troisième session, le thème « Partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida ».

##### *Programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme*

En 2006, le Conseil économique et social a approuvé les thèmes prioritaires de la Commission pour la période 2007-2009 et ses nouvelles méthodes de travail. Conformément à la résolution 2006/9 du Conseil, la Commission se prononcera sur son nouveau programme de travail pluriannuel, y compris ses thèmes prioritaires, pour la période 2010-2014.

## **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, y compris des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida (E/CN.6/2009/2)

Rapport du Secrétaire général sur le projet de programme de travail pluriannuel pour la période 2010-2014 (E/CN.6/2009/3) de la Commission de la condition de la femme

### **b) Questions nouvelles, tendances et approches novatrices des problèmes ayant des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité entre les sexes**

Dans sa résolution 2006/9, le Conseil économique et social a prié le Bureau de la Commission d'identifier avant chaque session, en consultation avec l'ensemble des États, par le biais de leurs groupes régionaux et en tenant compte de l'évolution de la situation aux niveaux mondial et régional ainsi que des activités prévues au sein de l'Organisation des Nations Unies, une question d'actualité à soumettre à la Commission aux fins d'examen, pour laquelle il convenait d'accorder une attention accrue aux sexospécificités.

À l'issue de ses consultations, le Bureau a décidé que la Commission tiendrait une table ronde interactive réunissant des experts sur le thème « Démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans la crise financière ».

### **c) Prise en compte systématique de l'égalité des sexes, situations et questions de programme**

*Progrès réalisés au niveau de la prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes nationaux, l'accent étant mis sur le thème prioritaire*

Dans sa résolution 2006/9, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de présenter chaque année à la Commission un rapport sur les progrès réalisés au niveau de la prise en compte des sexospécificités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes nationaux, l'accent étant mis sur le thème prioritaire.

*Situation des Palestiniennes et aide à leur apporter*

Dans sa résolution 2008/11 sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter, le Conseil économique et social a prié la Commission de la condition de la femme de continuer à suivre et à faciliter la mise en œuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, en particulier du paragraphe 260 concernant les femmes et enfants palestiniens, du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il a en outre prié le Secrétaire général de garder la question à l'examen, d'aider les Palestiniennes par tous les moyens possibles et de présenter à la Commission, à sa cinquante-troisième session, un rapport qui rende compte des informations communiquées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

*Situation des femmes et des filles face au VIH/sida*

Dans sa résolution 52/4, la Commission de la condition de la femme a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-troisième session un rapport sur la mise en œuvre de la résolution, l'objectif étant d'évaluer les conséquences de la féminisation du VIH/sida.

*Plan de travail commun sur les droits fondamentaux des femmes*

En application de la résolution 39/5 de la Commission de la condition de la femme et des résolutions 1997/43 et 2005/42 de la Commission des droits de l'homme, la Commission de la condition de la femme sera saisie d'un rapport sur le plan de travail commun de la Division de la promotion de la femme et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

*Violence à l'égard des femmes*

Dans sa résolution 50/166 sur le rôle du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'Assemblée générale a prié le Fonds d'inclure dans ses rapports périodiques des informations sur la constitution d'un fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les actions nationales, régionales et internationales visant à faire disparaître la violence à l'égard des femmes et de les porter à la connaissance de la Commission de la condition de la femme et de l'ex-Commission des droits de l'homme.

*Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*

Conformément à l'article 21.2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sont transmis à la Commission pour information. La Commission sera saisie du rapport du Comité sur les travaux de ses quarantième et quarante et unième sessions et d'une note du Secrétariat transmettant les résultats des quarante-deuxième et quarante-troisième sessions du Comité.

*Renforcement de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme*

Dans sa résolution 52/3, la Commission a prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur l'application de la résolution à la session de fond du Conseil économique et social en 2009, par l'intermédiaire de la Commission à sa cinquante-troisième session.

*Projet de programme de travail du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et de la Division de la promotion de la femme pour l'exercice biennal 2010-2011**Questions relatives au programme*

La Commission sera saisie d'une note du Secrétariat sur le projet de programme de travail du Bureau de la Conseillère spéciale sur la parité des sexes et la promotion de la femme et de la Division de la promotion de la femme pour

l'exercice biennal 2010-2011 (sous-programme 2 du chapitre 9 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011).

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés en ce qui concerne la prise en compte des sexes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes nationaux, l'accent étant mis sur le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida (E/CN.6/2009/4)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter (E/CN.6/2009/5)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des femmes et des filles face au VIH/sida (E/CN.6/2009/6)

Rapport du Secrétaire général sur le plan de travail commun de la Division de la promotion de la femme et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (A/HCR/10/42-E/CN.6/2009/7)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sur les activités du Fonds d'affectation spéciale à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes (A/HRC/10/43-E/CN.6/2009/10)

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (E/CN.6/2009/11)

#### **Documentation transmise pour information**

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses quarantième et quarante et unième sessions (A/63/38)

Note du Secrétariat transmettant les résultats des quarante-deuxième et quarante-troisième sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (E/CN.6/2009/CRP.1)

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail du Bureau de la Conseillère spéciale sur la parité des sexes et la promotion de la femme et de la Division de la promotion de la femme pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.6/2009/CRP.2)

### **4. Communications concernant la condition de la femme**

Dans sa résolution 76 (V), le Conseil économique et social a établi une procédure permettant à la Commission de recevoir et d'examiner des communications concernant la condition de la femme. Dans sa résolution 304 I (XI), il a modifié le texte de la résolution 76 (V) et prié le Secrétaire général de dresser avant chaque session de la Commission une liste non confidentielle contenant un bref aperçu de la teneur de chaque communication.

Dans sa résolution 1983/27, le Conseil a réaffirmé que la Commission était habilitée à examiner les communications confidentielles et non confidentielles relatives à la condition de la femme et l'a autorisée à désigner un groupe de travail

chargé d'examiner les communications et de préparer un rapport à l'intention de la Commission.

Dans sa résolution 1993/11, le Conseil a réaffirmé que la Commission était habilitée à lui présenter des recommandations sur les mesures à prendre au sujet des nouvelles tendances et formes de discrimination à l'égard des femmes révélées dans ces communications.

Dans sa décision 2002/235, afin d'accroître l'efficacité de la procédure concernant les communications de la Commission, le Conseil a décidé :

a) Qu'à compter de sa quarante-septième session, la Commission nommerait à chacune de ses sessions les membres du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme pour la session suivante, afin qu'ils puissent se réunir de manière à permettre au Secrétariat de publier leur rapport dans les trois jours suivant l'adoption de l'ordre du jour par la Commission;

b) De prier le Secrétaire général :

i) d'informer les gouvernements de chaque communication les concernant qui serait examinée par la Commission et de leur donner au moins 12 semaines avant son examen par le Groupe de travail; et

ii) de veiller à ce que les membres du Groupe de travail reçoivent à l'avance les listes des communications, y compris les réponses de gouvernements, le cas échéant, dont ils devraient tenir compte lors de l'établissement du rapport qu'ils soumettraient à la Commission pour examen.

Dans sa décision 50/102, la Commission a décidé de renvoyer à sa cinquante-deuxième session la poursuite de l'examen du rapport du Secrétaire général sur les travaux futurs du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme (E/CN.6/2004/11 et Add.1 et 2) et des différentes opinions et propositions formulées par les États Membres en 2004, lors de la quarante-huitième session, au cours du débat sur ce point.

Dans sa décision 52/101, la Commission de la condition de la femme a décidé de reporter à sa cinquante-troisième session son examen des travaux futurs du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme et prié le Secrétaire général d'établir à cet effet un additif au rapport sur les travaux futurs du Groupe de travail (E/CN.6/2004/11 et Add.1 et 2) rassemblant des vues complémentaires ou actualisées présentées par écrit par les États Membres.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant la liste confidentielle des communications relatives à la condition de la femme (E/CN.6/2009/SW/COMM.LIST/43/R et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur les travaux futurs du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme (E/CN.6/2009/8)

### **5. Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social**

La Commission sera saisie d'une lettre du Président du Conseil économique et social relative au suivi des recommandations pratiques du Conseil.

En application de la résolution 2001/27 du Conseil, les commissions techniques sont invitées à contribuer de façon concise et pragmatique à son débat annuel de haut niveau. La Commission sera saisie d'une note du Secrétariat constituant une contribution au débat de haut niveau que le Conseil tiendra en 2009.

#### **Documentation**

Lettre datée du 3 décembre 2008, adressée au Président de la Commission de la condition de la femme par le Président du Conseil économique et social (E/CN.6/2009/9)

Note du Secrétariat sur la mise en œuvre des objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de santé publique mondiale (E/CN.6/2009/13)

### **6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission**

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquantième-quatrième session, y compris la liste des documents qui lui seront présentés pour examen.

### **7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-troisième session**

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, la Commission présentera au Conseil un rapport sur les travaux de sa cinquante-troisième session.

## Annexe I

## Projet d'organisation des travaux

<i>Jour et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
<b>Lundi 2 mars</b>		
10 heures	1. Élection du Bureau	Membres du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme
	2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	
	3. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI <sup>e</sup> siècle »	Présentation des rapports Débat général
15 heures	3 a) i). Réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, y compris des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida	Table ronde de haut niveau sur les expériences faites, les enseignements tirés et les pratiques ayant fait leurs preuves, et notamment sur les résultats obtenus, accompagnés le cas échéant de données complémentaires sur le respect des engagements pris précédemment concernant le thème prioritaire
<b>Mardi 3 mars</b>		
10 heures	3 a) i). Réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, y compris des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida	Table ronde d'experts sur les politiques de partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, y compris des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida
15 heures	3 c). Prise en compte systématique de l'égalité des sexes, situations et questions de programme	Table ronde d'experts sur le renforcement des capacités de prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes nationaux de partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, y compris des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida
<b>Mercredi 4 mars</b>		
10 heures	3 ( <i>suite</i> )	Débat général
15 heures	3 ( <i>suite</i> )	Débat général
<b>Jeudi 5 mars</b>		
10 heures	3 (manifestation commémorative) <sup>a</sup>	Célébration de la Journée internationale de la femme (2 heures)
Midi-13 heures	3 ( <i>suite</i> )	Débat général
15 heures	Point 3 b). Questions nouvelles, tendances et approches novatrices des problèmes ayant des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité entre les sexes	Table ronde d'experts sur le thème « Démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans la crise financière »

<i>Jour et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
<b>Vendredi 6 mars</b>		
10 heures	3 a) ii). Réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions concertées sur la participation des femmes et des hommes sur un pied d'égalité aux processus de prise de décisions à tous les niveaux	Dialogue visant à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions concertées sur la participation des femmes et des hommes sur un pied d'égalité aux processus de prise de décisions à tous les niveaux
15 heures	3 a) i) ( <i>suite</i> )	Consultations officielles (Conclusions concertées)
<b>Lundi 9 mars</b>		
10 heures-13 heures	3 ( <i>suite</i> )	Débat général
10 heures	3 a) i) ( <i>suite</i> )	Consultations officielles (Conclusions concertées)
15 heures	3 ( <i>suite</i> )	Consultations officielles
<b>Mardi 10 mars</b>		
10 heures	3 a) i) ( <i>suite</i> )	Consultations officielles (Conclusions concertées)
15 heures	3 ( <i>suite</i> )	Consultations officielles
<b>Mercredi 11 mars</b>		
10 heures-midi	4. Communications relatives à la condition de la femme	Travaux futurs du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme
Midi-13 heures	3 ( <i>suite</i> )	Consultations officielles (Conclusions concertées)
15 heures	4. Communications relatives à la condition de la femme	Séance privée consacrée à l'examen du rapport du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme
	3 a) i) ( <i>suite</i> )	Présentation des projets de proposition
<b>Jeudi 12 mars</b>		
10 heures-13 heures	5. Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil de sécurité	Table ronde d'experts sur la mise en œuvre des objectifs et des engagements adoptés au niveau international en matière de santé publique mondiale : une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes
15 heures	3 ( <i>suite</i> )	
	3 a) i) ( <i>suite</i> )	Décisions sur les projets de proposition Consultations officielles
<b>Vendredi 13 mars</b>		
10 heures	3 ( <i>suite</i> )	Décisions sur les projets de proposition
	6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission	Examen de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission
15 heures	7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-troisième session	Adoption du rapport Clôture de la cinquante-troisième session

<sup>a</sup> Manifestation officielle prévue en marge de la cinquante-troisième session de la Commission.

## Annexe II

### Membres de la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-troisième session (2009)

(45 membres; mandat de 4 ans)

<i>Membre</i>	<i>Mandat expirant à la clôture de la session de</i>
Allemagne.....	2009
Arménie .....	2011
Azerbaïdjan.....	2011
Belgique .....	2011
Belize .....	2009
Brésil.....	2011
Cambodge.....	2011
Cameroun .....	2010
Chine .....	2012
Croatie.....	2009
Cuba .....	2012
Djibouti.....	2010
Émirats arabes unis .....	2010
Équateur .....	2010
Érythrée.....	2012
Espagne.....	2011
États-Unis d'Amérique .....	2012
Fédération de Russie .....	2012
Gabon .....	2011
Haïti.....	2012
Inde .....	2012
Indonésie.....	2010
Iran (République islamique d').....	2010
Japon .....	2009
Lesotho .....	2010
Malaisie.....	2010
Mali.....	2009

---

<i>Membre</i>	<i>Mandat expirant à la clôture de la session de</i>
Maroc . . . . .	2009
Mexique . . . . .	2010
Namibie . . . . .	2011
Niger . . . . .	2011
Pakistan . . . . .	2011
Paraguay . . . . .	2011
Pays-Bas . . . . .	2009
Pérou . . . . .	2009
Qatar . . . . .	2009
République de Corée . . . . .	2010
République dominicaine . . . . .	2012
République-Unie de Tanzanie . . . . .	2009
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	2009
Sénégal . . . . .	2012
Suède . . . . .	2012
Togo . . . . .	2010
Turquie . . . . .	2011
Zambie . . . . .	2010

---